



# PAC

## PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (provoqué directement par l'action ou l'intervention de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelle de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;

- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.
- ✓ d'informer la population
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,
- ✓ programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

## Les Risques Naturels

### Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs (<http://www.prim.net/>) :

#### Inondations et coulées de boue

*date événement* : 19/12/1993 au 02/01/1994  
*arrêté de catastrophe naturelle du* : 11/01/1994  
 paru au Journal Officiel du : 15/01/1994

#### Inondations et coulées de boue

*date événement* : 17/01/1995 au 31/01/1995  
*arrêté de catastrophe naturelle du* : 20/04/1995  
 paru au Journal Officiel du : 06/05/1995

#### Inondations et coulées de boue

*date événement* : 01/07/1995 au 01/07/1995  
*arrêté de catastrophe naturelle du* : 28/09/1995  
 paru au Journal Officiel du : 15/10/1995

#### Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

*date événement* : 25/12/1999 au 29/12/1999  
*arrêté de catastrophe naturelle du* : 29/12/1999  
 paru au Journal Officiel du : 30/12/1999

#### Inondations par remontées de nappe phréatique

*date événement* : 06/01/2001 au 14/05/2001  
*arrêté de catastrophe naturelle du* : 29/08/2001  
 paru au Journal Officiel du : 26/09/2001

#### Inondations et coulées de boue

*date événement* : 25/03/2001 au 27/03/2001  
*arrêté de catastrophe naturelle du* : 27/04/2001  
 paru au Journal Officiel du : 28/04/2001

## **Inondations et coulées de boue**

*date événement* : 07/07/2001 au 07/07/2001  
*arrêté de catastrophe naturelle du* : 06/08/2001  
paru au Journal Officiel du : 11/08/2001

## **Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols**

*date événement* : 12/05/2011 au 30/06/2011  
*arrêté de catastrophe naturelle du* : 21/05/2013  
paru au Journal Officiel du : 25/05/2013

La ville de Beauvais est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation Thérain aval approuvé le 13 octobre 2005.

## **Cavités souterraines et mouvements de terrain**

Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (*BRGM*) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des cavités souterraines du département de l'Oise.

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses [www.bdcavite.net](http://www.bdcavite.net) et [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net).

47 cavités souterraines ont été recensées sur la commune.

Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la commune.

## **Inondation**

La Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a pour objectif de donner un cadre à l'évaluation et à la gestion des risque d'inondation en vue de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations.

La méthodologie de la directive s'articule autour de 3 étapes :

- la réalisation d'une Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (*EPRI*) avant décembre 2011 ;
- la cartographie des Territoires à Risques inondation Important (*TRI*) avant décembre 2013 ;
- la réalisation d'un Plan de Gestion des Risques Inondation (*PGRI*) avant décembre 2015, avec lequel les PLU devront être compatibles en application de l'article L123-10 du code de l'urbanisme.

La ville de Beauvais fait partie du bassin Seine Normandie.

Cette information est disponible sur le site de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-preliminaire-des-a1074.html>

## **Retrait-gonflement des sols argileux**

La ville de Beauvais est concernée par un aléa faible de retrait gonflement des argiles sur tout ou partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers BRGM – Argiles](#).

## **Les Risques technologiques**

### **Les Installations classées**

La ville de Beauvais n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

28 établissements à risque soumis à autorisation, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (*ICPE*), sont recensés sur cette commune.

Cette information est disponible sur le site de la DREAL PICARDIE à l'adresse suivante :

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheICForm.php>

### **Eollen**

La ville de Beauvais n'est pas une commune dont le territoire est situé tout ou partie en zone favorable du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (*SRCAE*) de Picardie, entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

### **Les sols pollués**

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (*Inventaire historique de sites industriels et activités de service*) à l'adresse suivante : <http://basias.brgm.fr/>. Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

356 sites ont été recensés sur le territoire communal.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : <http://basol.environnement.gouv.fr/>. Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

5 sites ont été recensés sur le territoire communal :

- ancien dépôt pétrolier Total Fina Elf ;
- Bosch Systemes de freinage ;
- dépôt pétrolier Worex ;
- Gaz de France/parcelle 1 et Gaz de France/parcelle 2.